

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 2 décembre 2013 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Dugas, maire
Monsieur Rosaire Gauthier, conseiller au siège # 1.
Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2
Monsieur Marcel Guillemette, conseiller au siège # 4
Monsieur André Isabel, conseiller au siège # 5
Monsieur Benoît Frenette, conseiller au siège # 6

Madame Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Était absent : Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3.

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Dugas maire, la séance débuta.

2013-289 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté, et ce, tel que déposé.

2013-290 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE NOVEMBRE 2013.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux du mois de novembre 2013 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

2013-291 ADOPTION DU BORDEREAU 2013-12 « COMPTES PAYÉS EN NOVEMBRE 2013 ».

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés en novembre 2013 déposés sous le bordereau 2013-12 sont approuvés au montant de 128 064,37\$, et ce, tels que déposés.

2013-292 ADOPTION DU BORDEREAU 2013-012 « COMPTES À PAYER ».

Il est proposé par M. Marcel Guillemette, appuyé par M. Rosaire Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 2013-012 soient approuvés au montant de 21 120,81\$ plus facture de Mme Lucie Duguay au montant de \$ 54,00; pour un total de 21 174,81\$, et ce, tels que déposés.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

2013-293 DOSSIER D'ALIMENTATION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – PAIEMENT DE FACTURES.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'on paie les factures suivantes :

- Roche Ltée (181617) :	8 384,02\$
- Roche Ltée (181618) :	2 365,30\$
- Roche Ltée (181842) :	1 339,60\$
- Roche Ltée (181843) :	303,76\$
- Roche Ltée (183665) :	130,18\$
- Roche Ltée (183666) :	<u>376,38\$</u>
Total :	12 899,24\$

2013-294 TRAVAUX RUE CROUSSETTE EN RAPPORT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 415.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'on paie les factures suivantes :

- Garage Bertrand Ross Inc. (867202) :	13 315,76\$
- Distribution Brunet (5403-047314) :	3 644,76\$
- Distribution Brunet (5403-047315) :	4 746,19\$
- Distribution Brunet (5403-047331) :	<u>9 133,47\$</u>
TOTAL :	17 524,42\$
- Samphi 6367321 Canada Inc. (1278) :	80,48\$
- Samphi 6367321 Canada Inc. (1277) :	<u>689,85\$</u>
TOTAL :	770,33\$
- Béton Provincial Ltée (286) :	2 305,31\$

Que la dépense est prise à même le surplus accumulé et que lorsque le financement à long terme du règlement no. 415 sera effectué, les sommes prises seront réaffectées au surplus accumulé.

2013-295 OUVERTURE SOUMISSIONS PAR INVITATIONS ÉCRITES POUR L'OUVERTURE DES CHEMINS D'HIVER (DÉCEMBRE 2013 À AVRIL 2014 INCLUSIVEMENT) AVEC OPTION D'ACHAT CAMION 6 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE.

Considérant que la municipalité a reçu une soumission soit celle de Samphi 6367321Canada Inc. au montant de :

- 90 427,84 \$ (taxes incluses) pour l'ouverture chemins d'hiver
- 29 893,50 \$ (taxes incluses) pour l'option d'achat sur camion 6 roues avec équipements à neige)

Pour un total de : 120 321,34 \$

Considérant que la soumission est conforme aux documents d'appels d'offres;

Considérant que la municipalité a le droit de négocier le prix avec le soumissionnaire étant le seul qui a déposé une soumission;

Considérant que la municipalité et Samphi 6367321 Canada Inc. ont négocié et se sont entendus pour un prix;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Les Méchins octroie le contrat à Samphi

6367321 Canada Inc. au montant de 70 000,00\$ (taxes incluses) pour l'ouverture chemins d'hiver et un montant de 27 650,00\$ (taxes incluses) pour l'option d'achat du camion 6 roues avec équipements à neige.

2013-296 DOSSIER QUARTIER RÉSIDENTIEL - REMBOURSEMENT DE \$ 500,00 À MME GENEVIÈVE TARDIF ET M. PHILIPPE RUSSELL.

Considérant que Mme Geneviève Tardif et M. Philippe Russell avaient fait un dépôt de \$ 500,00 à la municipalité de Les Méchins pour la réservation d'un terrain sur la rue Croussette;

Considérant que présentement la municipalité ne peut offrir les services d'égout pour les terrains situés dans le dossier du quartier résidentiel;

En conséquence, il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'on rembourse le montant de \$ 500,00 à Mme Geneviève Tardif et M. Philippe Russell.

2013-297 FONDATION CANADIENNE ESPOIR JEUNESSE – DEMANDE D'AUTORISATION – CAMPAGNE DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION.

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité autorise la Fondation Canadienne Espoir Jeunesse au droit de passage dans notre municipalité.

2013-298 DEMANDE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2013-0004 DE M. ALAIN JUTRAS.

Considérant la demande formulée par M. Alain Jutras pour une dérogation mineure afin d'autoriser que l'avant-toit d'un solarium saisonnier projeté soit à 73,5 cm de l'emprise de la rue au lieu de 1,0 m minimum tel que requis et aussi d'autoriser par le fait même que l'avant-toit du solarium projeté ait un empiètement de 2,265 m dans la marge de recul avant fixée à 3,0 m au lieu de l'empiètement maximum permis de 2,0 m;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 18 novembre 2013;

Considérant qu'un avis a été affiché aux endroits prescrits par le conseil, le 12 novembre 2013, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Benoît Frenette, appuyé par M. André Isabel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil accorde une dérogation mineure visant à autoriser que l'avant-toit d'un solarium saisonnier projeté soit à 73,5 cm de l'emprise de la rue au lieu de 1,0 m minimum tel que requis et aussi d'autoriser par le fait même que l'avant-toit du solarium projeté ait un empiètement de 2,265 m dans la marge de recul avant fixée à 3,0 m au lieu de l'empiètement maximum permis de 2,0 m. Le tout en regard de la propriété située au 174 rue de la Mer à Les Méchins.

2013-299 MODIFICATION RÔLE DE PERCEPTION.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'on modifie le rôle de perception comme suit :

- Ginette Carrier (4329-60-4715)

Crédit vidanges : \$ 134,00 2013/2014 moins de 6 mois.

2013-300 BAIL AVEC LA FABRIQUE DE LES MÉCHINS POUR LE LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins signe un bail d'un an avec la Fabrique de Les Méchins pour le local de la Bibliothèque « 162 rue principale ». Le tout selon l'annexe « A » et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Que M. Alain Dugas, maire et Mme Lyne Fortin g.m.a Directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le bail au nom de la municipalité de Les Méchins.

2013-301 COSMOSS MRC DE LA MATANIE – DEMANDE CONTRIBUTION – PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité contribue pour un montant de \$ 118,00 pour la demande de Cosmoss MRC de la Matanie dans le cadre de la Semaine de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2014.

2013-302 STATION DE POMPAGE RUE DE LA MER – RÉPARATION « SHAFT ».

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Rosaire Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins fasse réparer un « Shaft » du système de pompage rue de la Mer, chez Garage Bertrand Ross Inc., au montant de \$ 2 474,23 plus taxes. Le tout selon la soumission du 22 novembre 2013.

Que la directrice générale est autorisée à faire les transferts budgétaires nécessaires.

2013-303 VERSION 2 DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU TRANSFERT D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE (TECQ-2010-2013).

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que :

- Roche Ltée, Groupe-conseil soit mandatée pour préparer et présenter la version 2 de la programmation des travaux dans le cadre du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ-2010-2013) au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2013-304

ACHAT D'UNE GRANDE TOILE APPARTENANT À M. YVAN PELLETIER.

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que l'on achète de M. Yvan Pelletier, une grande toile de 40 pi/60pi au montant de \$ 300,00.

2013-305

MUR DE PROTECTION RUE DE LA MER – FACTURE DE ROCHE LTÉE.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Benoît Frenette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que l'on paie la facture au montant de \$ 9 898,20 (184870) à Roche Ltée pour les honoraires dans le dossier de la reconstruction du mur de protection rue de la Mer.

Que la dépense est prise à même le surplus accumulé et que lorsque le règlement d'emprunt sera effectué, les sommes seront réaffectées au surplus accumulé.

**2013-306 CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DU BAS-SAINT-LAURENT –
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION – FRAIS DE SERVICE.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Rosaire Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité renouvelle l'entente de tarification – Frais de service, avec le Centre Financier aux Entreprises du Bas-Saint-Laurent. Le tout selon les documents du 18 novembre 2013.

Que M. Alain Dugas, maire et Mme Lyne Fortin directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité sont autorisés à signer ladite entente.

2013-307 NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET DES AÎNÉS.

Il est proposé par M. Marcel Guillemette, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que M. André Isabel est nommé responsable des questions familiales et des aînés pour la municipalité de Les Méchins.

Que M. Isabel est nommé aussi pour représenter la municipalité de Les Méchins sur le comité de la politique familiale et des aînés.

**2013-308 SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC ET MOUVEMENT DESJARDINS – APPEL DE
CANDIDATURE POUR LA TROISIÈME ÉDITION DU PRIX RURALIE-DESJARDINS.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins appuie la candidature de la COOP de solidarité Les Méchins auprès de la Solidarité rurale du Québec et le Mouvement Desjardins dans le cadre de la troisième édition du Prix Ruralia-Desjardins.

2013-309 TEST DE SOL EFFECTUÉ PAR INSPEC-SOL CHEZ MARCHÉ LES MÉCHINS INC.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Rosaire Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale fasse un chèque au montant de \$ 6 655,62 à l'ordre de Me Michel Barriault, en fiducie afin de payer les tests de sol du terrain qui appartenait à Marché Les Méchins Inc.

Que la dépense est prise à même le surplus accumulé.

2013-310

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 19h55, et il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit ajournée au mercredi 18 décembre 2013 à 19h00.

Alain Dugas, maire

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
Secrétaire-trésorière